

# Le nom des enseignes sera bientôt connu

Publié le 27/06/2013 à 06h00 par Fabien Rabatel

**Un supermarché, une jardinerie, un magasin de bricolage, un centre auto, un drive... devraient s'installer dans la future zone d'aménagement commercial.**



Éric Kerrouche, président de Macs, et Patrick Laclede, maire de Capbreton, présentent la zone commerciale.  
© PHOTO PHOTO XAVIER GÈS

Un supermarché, une jardinerie, un magasin de bricolage, un centre auto, un drive, un espace de restauration et une ou plusieurs grandes surfaces spécialisées (équipement de la personne, sport et/ou ameublement, etc.). Voilà, pour l'instant, les potentiels types d'enseignes qui devraient s'installer au cœur de la future zone d'aménagement commercial, le long de la voie de contournement.

Étant donné sa superficie supérieure à 3,5 hectares (24 hectares pour une contenance maximale de 37 000 mètres carrés), elle est de compétence communautaire. « Nous sommes dans une phase de négociations avec les porteurs de projets », explique Éric Kerrouche, le président de Marenne Adour Côte sud.

## Déménagement du Leclerc ?

Pour autant, lors du dernier Conseil municipal de la cité portuaire, les élus ont évoqué à plusieurs reprises le possible déménagement du Leclerc vers cette future zone. « Il n'y a rien de nouveau sur ce point, continue le président de l'intercommunalité. Déjà, cela fait plus de vingt ans que cette zone est annoncée dans le Plan local d'urbanisme. Sur le Leclerc, il y avait déjà des discussions entre Jean-Pierre Dufau (député des Landes, et ancien maire de Capbreton, NDLR) et la direction de la grande surface. Nous avons un problème de taille, on le voit bien surtout l'été. »

La construction de la voie de contournement, l'acquisition de la maîtrise foncière et la réalisation du document d'aménagement commercial (ces règles d'urbanisme qui concernent les six zones

commerciales sur le territoire de Macs) ont aussi été des étapes préalables à ce futur projet.  
Quid du centre-ville

Autre information importante sur ce sujet : « Comme pour toutes les zones d'aménagement commercial, il ne sera pas possible de répliquer les commerces du centre-ville. » Pour résumer les propos, oui à un supermarché plus grand, et non à une mise en péril du centre-ville. Ce qui augurerait « une galerie marchande plutôt rétrécie ».

De plus, dans le document d'aménagement commercial, les porteurs de projets signent une charte de partenariat pour l'emploi et l'environnement. La topographie de la zone devrait être respectée et les dunes non touchées. Les bâtiments suivront aussi une norme anglo-saxonne équivalente à l'HQE (Haute qualité environnementale), intitulée BREEAM.

« L'aspect économique est aussi primordial que l'aspect environnemental, confirme Patrick Laclédère, le maire de la cité portuaire. Une chose est sûre, les créations d'emploi seront importantes. » Ne serait-ce que pour la construction des bâtiments (un chantier de 18 à 24 mois), avec l'obligation de recourir à des entreprises locales.

Reste que la zone sera aménagée sur plusieurs années et ouverte progressivement, à l'horizon 2016-2017, pas avant.